



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 9061

Texte de la question

M. Pierre Lellouche attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les contraintes appliquées aux fouilles archéologiques sous-marines et sur les restrictions budgétaires quant à leur réalisation. En effet, la politique patrimoniale en matière d'archéologie tient actuellement très peu compte de cette science récente qu'est devenue l'archéologie sous-marine. L'allocation des budgets est insuffisante. Sur plus de 70 chantiers archéologiques soutenus hors de France par l'Etat français, aucune fouille sous-marine n'est actuellement engagée ni même programmée. La France, qui, grâce à Cousteau, Tailliez et autres pionniers, a été à la pointe de l'exploration sous-marine, ne développe plus cette activité sur son propre patrimoine et ne cherche plus à exporter son savoir-faire à l'étranger. Certains sous-marins, pourtant exemplaires, comme celui du navire romain de la Madrague de Gien par Patrice Pomey ou de la nef génoise de Villefranche par Max Guérout, n'ont su donner lieu à une quelconque mise en valeur. Ces épaves ont été réenfouies quand elles offraient la possibilité de stages, la garantie d'une formation d'archéologues français ou étrangers, et la présentation adéquate d'un savoir-faire sur des chantiers pilotes. Il est d'autant plus regrettable que l'on assiste actuellement à une mainmise des archéologues anglo-saxons et de certains « chasseurs de trésors » sur des sites archéologiques majeurs dans des pays qui n'ont pas de moyens adaptés pour résister à ces pressions. L'archéologie sous-marine peut être la vitrine technologique d'un savoir-faire et devenir un outil politique, culturel et diplomatique majeur. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en vue de dynamiser et de valoriser cette science récente qu'est devenue l'archéologie sous-marine, et quels dispositifs peuvent être envisagés pour adapter la législation et les budgets aux besoins d'un secteur en pleine évolution et relancer l'emploi qualifié qui y est rattaché.

Texte de la réponse

Le niveau des moyens budgétaires alloués au soutien de la recherche archéologique sous-marine peut être considéré comme insuffisant ou, en tout cas, comme ne répondant pas aux souhaits des spécialistes et passionnés du domaine en question. Le réalisme oblige toutefois à conjecturer qu'une augmentation forte de tels moyens ne pourrait se produire sans répercussions défavorables pour d'autres domaines, non moins intéressants, de la recherche archéologique. Il faut aussi avoir bien présent à l'esprit que les estimations de coût de développement doivent, particulièrement dans ce domaine où l'extraction des objets hors de leur milieu de séjour fragilise ces derniers, comprendre, dans une perspective d'étude et a fortiori de présentation et de mise en valeur, les prévisions des frais, parfois considérables, qu'entraînent les traitements pour conservation et restauration. Là aussi, il est vrai, la France dispose d'équipements et de savoir-faire auxquels des pays étrangers pourraient avoir utilement recours. Le développement des uns et l'expansion des autres ne peuvent être envisagés qu'avec prudence, à mesure de la progression de la demande solvable.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lellouche](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9061

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 366

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1632